



Le Plessis-Pâté

ARRETE DU MAIRE N° A-014-2025

PORTANT NUMEROTATION DES

9 - 9 BIS - 9TER ET 9 QUATER RUE DES CAPETTES

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-28,

Vu la déclaration préalable n° DP 091 494 24 10010 en date du 11 avril 2024 délivrée à Monsieur Hu BIZHENG pour la division d'un terrain en 4 lots dont 1 bâti hors lotissement et 3 en vue de construire 3 maisons individuelles,

Vu le permis de construire n° PC 091 494 24 10013 délivré le 10 septembre 2024 à Monsieur Gilberto RODRIGUES DOS SANTOS et Madame Sylvie DOS SANTOS pour la construction d'une maison individuelle,

Vu la demande de Monsieur RODRIGUES DOS SANTOS Gilberto demandant une numérotation au lot C du 9 rue des Capettes,

Considérant qu'il convient de numéroter l'ensemble des 4 lots du 9 rue de Capettes.

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

ARRETE

Article 1er : Il est prescrit la numérotation suivante sur la Rue des Capettes :

La parcelle cadastrée A 1225 (lot D) porte le n°9 Rue des Capettes

La parcelle cadastrée A 1222 (lot A) porte le n° 9 bis Rue des Capettes

La parcelle cadastrée A 1223 (lot B) porte le n° 9 ter Rue des Capettes

La parcelle cadastrée A 1224 (lot C) porte le n°9 quater Rue des Capettes

Article 2 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement. Un changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 3 : Copie de l'arrêté sera adressé à :

- Sous-Préfecture de l'Essonne
- Service du Cadastre
- Direction Générale des Finances Publiques de l'Essonne
- SDIS de l'Essonne
- Gendarmerie Nationale

- Eau Cœur d'Essonne
- Enedis
- La Poste
- La Police Municipale
- Cœur d'Essonne Agglomération
- Monsieur Hu BIZHENG
- Monsieur Gilberto RODRIGUES DOS SANTOS

Article 4 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché.

Fait au Plessis-Pâté, le 3 février 2025.

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date d'affichage :

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

- 6 FEV. 2025

Date de sa publication électronique :

Le Maire

Sylvain TANGUY



Romain Michel - Responsable Service Urbanisme

De: Gilles Dos Santos [REDACTED]
Envoyé: jeudi 30 janvier 2025 21:17
À: Romain Michel - Responsable Service Urbanisme
Objet: Demande de Numérotation définitive

Mr Romain MICHEL bonjour,
Comme convenu, je viens par la présente vous demandé un numéro de rue définitif ;

Suite à mon achat du terrain au 9 rue des Capettes 91220 Le Plessis-Pâté
Référence Cadastre : A-740 Lot : C
Pour y construire ma maison individuelle : PC 091 494 24 10013 .

Je reste bien sûr à votre entière disposition ci besoin.

Cordialement
Mr Rodrigues Dos Santos Gilberto
[REDACTED]

Vu et annexé à l'arrêté de
...n° A-014-2025...
LE PLESSIS-PÂTÉ, le

3 FEV. 2025



Le Maire,
Sylvain TANGUY

Département :
ESSONNE

Commune :
LE PLESSIS PATE

Section : A
Feuille : 000 A 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 31/01/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Vu et annexé à l'arrêté de

n° 19-014-2025

LE PLESSIS-PÂTÉ, le

- 3 FEV. 2025

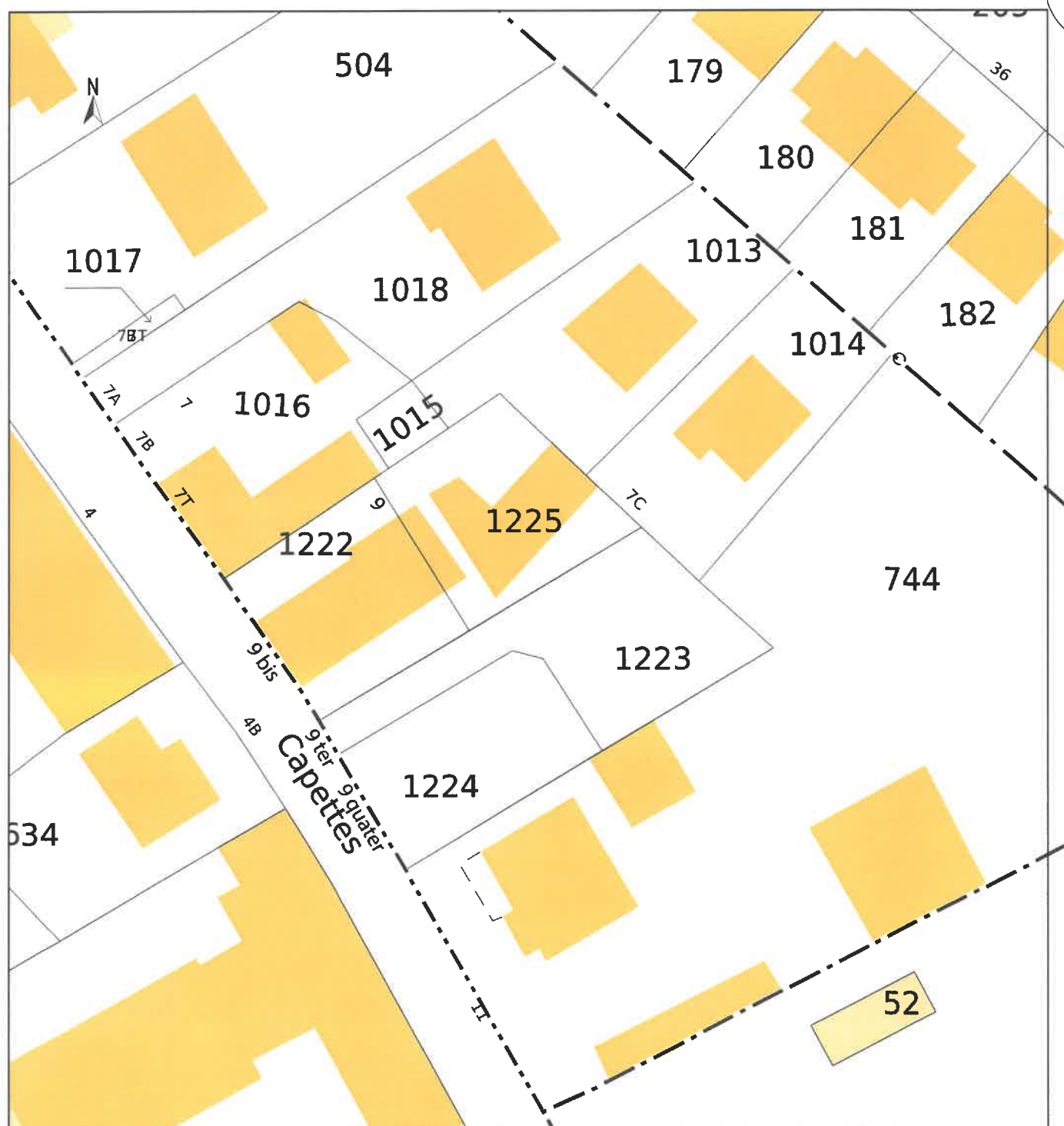


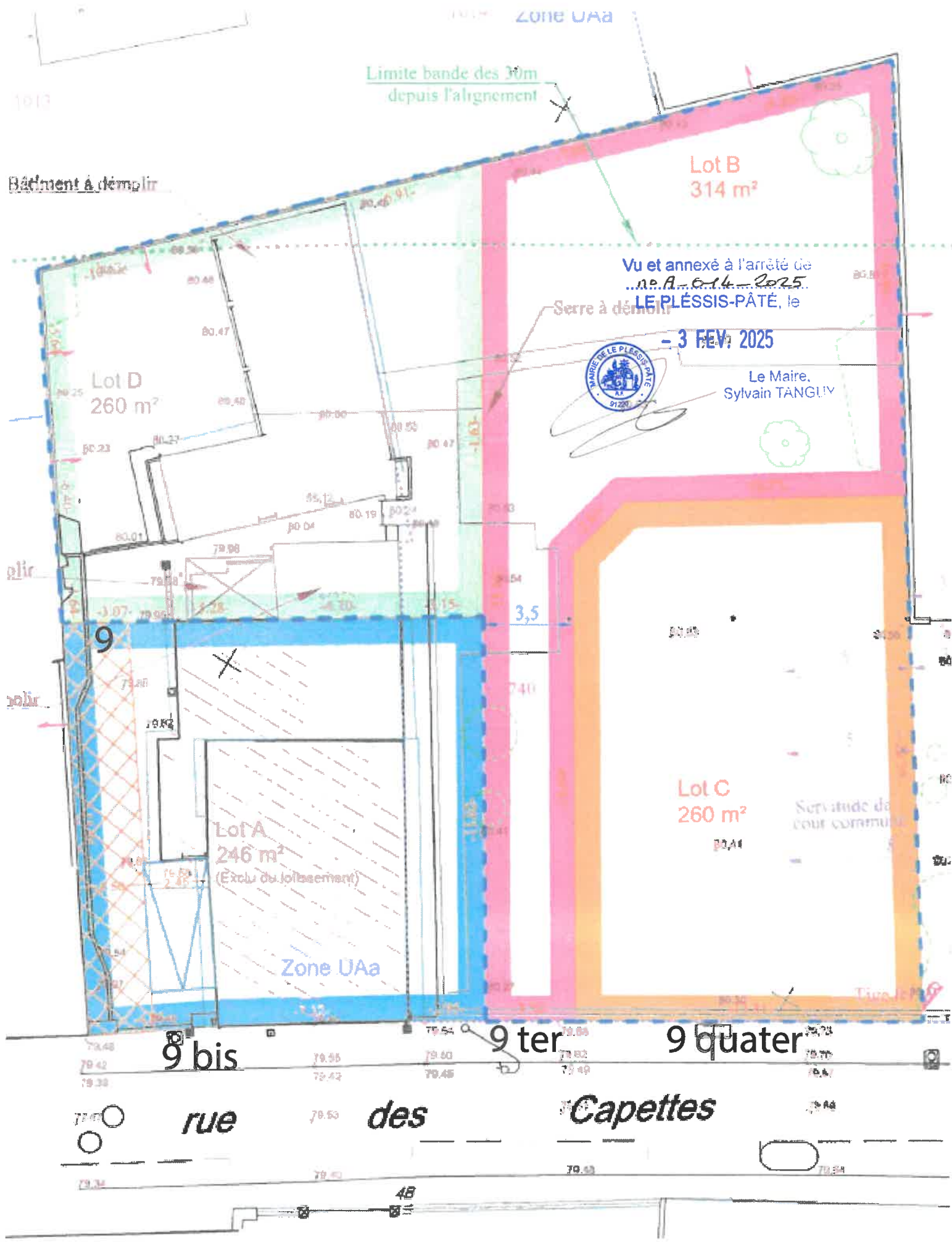
Le Maire,
Sylvain TANGUY

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Corbeil
75-79 rue Feray 91107
91107 Corbeil-Essonnes Cedex
tél. 01 60 90 51 00 -fax 01 60 90 51 28
cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





ZONE UAa

Limite bande des 30m
depuis l'alignement

Bâtiment à démolir

Lot B
314 m²

Vu et annexé à l'arrêté de
n° A-614-2025
LE PLESSIS-PÂTÉ, le

Serre à démolir

- 3 FEV. 2025

Le Maire,
Sylvain TANGUY



Lot D
260 m²

Lot A
246 m²
(Exclu du lotissement)

Zone UAa

Lot C
260 m²

Servitude de
tout commun

9 bis

9 ter

9 quater

rue

des

Capettes

48